

DEFINITION DE POSTE

Présentation du poste

Intitulé de poste	MEDECIN
Direction	DIRECTION DE L'AUTONOMIE
Service	EVALUATION
Cadre d'emploi / Filière	MEDECIN
Numéro du poste de travail	
Groupe de fonction	
NBI	Non
Temps complet / Temps non complet	TEMPS COMPLET
Localisation, lieu d'exercice des fonctions	CAMPUS DU DEPARTEMENT
Encadrement	Non

Rattachement hiérarchique

Hiérarchie N+2 :	Directrice de la MDPH
Hiérarchie N+1 :	Chef de service

Description générale du poste

Membre de l'équipe pluridisciplinaire du pôle enfant du service de l'évaluation, le médecin participe à élaborer le Plan Personnalisé de Compensation de l'enfant ou de l'adolescent Handicapé en tenant compte de ses souhaits, formalisés dans son projet de vie, de ses besoins et du cadre légal.

Missions principales

- Le médecin effectue une évaluation de premier niveau sur pièces en binôme avec une enseignante spécialisée de tous les dossiers arrivant chaque semaine dans le service évaluation au pôle enfant, il analyse avec l'enseignante les dossiers en fonction des données médicales et scolaires.
- Le médecin effectue les évaluations de dossiers de premier niveau d'AEEH et ses compléments seul ou avec un instructeur, il y a aussi des équipes de premier niveau avec les TS
- Le médecin effectue avec un travailleur social les évaluations de dossiers de première demande d'orientation vers un établissement médico-social.
- Le médecin détermine le taux d'incapacités en s'appuyant sur l'analyse des interactions entre 3 dimensions étroitement liés, la déficience induite par la pathologie, l'incapacité résultante et le désavantage social pour l'enfant ou l'adolescent. Ces dimensions évoluent suivant les personnes et dans le temps. L'évaluation du handicap de l'enfant prend en compte également les différentes phases de développement de l'enfant et de l'adolescent et se fait en comparaison avec les capacités d'un enfant ou d'un adolescent du même âge.
- Avec l'enseignante spécialisée, le médecin formule des propositions de Plans Personnalisés de Compensation pour la CDAPH comprenant les prestations (AEEH), les cartes (CMI Invalidité, CMI priorité, CMI stationnement), les orientations vers des dispositifs spécialisés de l'Education Nationale ou vers des Etablissements ou services médico-sociaux, des Plans Personnalisés de Scolarisation (PPS).

- Le médecin peut recevoir en consultation un enfant ou un adolescent accompagné de sa famille lorsque l'évaluation de la situation le nécessite.
- Le médecin participe à des équipes pluridisciplinaires de deuxième niveau pour l'élaboration de Plans Personnalisés de Scolarisation pour proposer une orientation spécialisée vers un dispositif d'enseignement adapté (SEGPA- EREA), vers un établissement médico-social (IME- ITEP), ou vers un dispositif spécialisé de l'Education Nationale spécifique du handicap (ULIS école, ULIS collège ou ULIS lycée), UEMA, UEEA, en fonction des déficiences de l'enfant et de l'évolutivité de la pathologie.
- Le médecin participe aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation des jeunes adultes 18-25 ans
- Le médecin analyse les recours amiables concernant les contestations sur les AEEH et ses compléments en lien souvent avec des contestations de PPS en étudiant les nouvelles données médicales envoyées par les familles.
- Le médecin présente le projet de vie de l'usager et l'argumentaire de l'équipe pluridisciplinaire ayant conduit à l'élaboration du Plan Personnalisé de Compensation à la CDAPH enfants en coordination avec l'enseignante spécialisée. La présentation en CDAPH se fait ainsi à trois voix : l'instructeur présente le projet de vie, les droits en cours, la demande, le médecin présente la situation médicale, l'enseignante présente les éléments scolaires.
- Le médecin émet des avis sur les demandes de transport scolaire et sur les demandes d'aménagement aux examens.

Compétences requises pour le poste

Savoir-faire et savoir-Etre	Connaissances et Formations
Technique : - Connaissance de la méthodologie d'analyse et de diagnostic - Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire - Sens du travail en partenariat avec les autres services - Capacité d'organisation et de gestion - Expérience auprès des personnes en situation de handicap dans leur environnement Relationnel : - Implication, dynamisme au travail, aisance relationnelle, capacité d'écoute et de négociation. - Adaptabilité, analyse des méthodes de travail, force de proposition à les faire évoluer. - Intérêt pour le travail en équipe, en pluridisciplinarité. - Capacité d'innover dans la construction des réponses, à animer des réunions. - Capacité à mobiliser des acteurs et à développer un partenariat diversifié. - Organisation, rigueur, méthode.	Connaissances : -- Connaissance de la Loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation citoyenne des personnes handicapées et ses nombreux décrets d'application. - Connaissance de la Loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. - Connaissance de l'arrêté du 8 mai 2025 relatif au cahier des charges du Service Public Départemental de l'Autonomie. Niveau de formation générale ou titre professionnel requis : Doctorat de médecine

Spécificités du poste et Prévention des risques

Disponibilité requise
 Localisation au Campus
 Ordinateur portable
 Logiciels utilisés : SOLIS, GED, OUTLOOK, TEAMS, VIA TRAJECTOIRE